



Conseil Communautaire du 7 février 2019

Compte rendu N° CC2VV_01/2019

Le 7 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, convoqué le 30 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des Fêtes d'ARCEY.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum est atteint.

PRESENTS :

Jean-Marie BARBIER (*Pays de Clerval*), Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Yves BOILLOT (*L'Hôpital saint Lieffroy*), Yves BOITEUX (*L'Isle sur le Doubs*), Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Noël CHAVEY (*Onans*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Albert FELEZ (*Lanthenans*), Michel FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Denis GIRARD (*Fontenelle-Montby*), Marianne GIRARDOT (*Pays de Clerval*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Jérôme GUILLOZ (*Roche-lès-Clerval*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Lucien LABEUCHE (*Hyémondans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Denise MATHIOT (*Geney*), Catherine MILLET (*Rougemont*), Liliane MISTELET (*Pompierre sur Doubs*), Rémy NAPPEY (*L'Isle sur le Doubs*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), André PARROT (*Désandans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Eliane SAVOUREY (*Anteuil*), Pierre SCHIFFMANN (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Michel VERDIERE (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), Chantal VURPILLOT (*Médière*), André VURPILLOT (*Désandans*), Gilles SAVOUREY (*Gondenans-Montby*) arrivé en cours de séance.

ABSENTS EXCUSES :

Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Gilles SAULNIER (*Tallans*),

ABSENTS SUPPLEES :

/

ABSENTS REPRESENTES :

Bernard DODIVERS (*Blussans*) pouvoir à Laurent Tourtier ; Pierre FILET (*Montagney-Servigney*) pouvoir à Danièle Nevers ; Gilles LAMBERT (*Chaux-lès-Clerval*) pouvoir à Georges Garnier ; Xavier PERRIN (*Montussaint*) pouvoir à Emmanuel Spadetto ; Cyril SIMONIN (*Appenans*) pouvoir à Olivier Perriguy ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*) pouvoir à Pierre Schiffmann ; Victor ZUAN (*Abbenans*) pouvoir à Denis Girard.

ABSENTS :

Dominique BELFORT (*Rougemont*), Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Christophe CATALA (*Cubrial*), François CIRESA (*Soye*), Adeline GILLOT (*Marvelise*), Michel GONIN (*Viethorey*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Liliane GUYON-VEUILLET (*Branne*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), Michael HUGONIOT (*Arcey*), Christian LEPAPE (*Gouhelans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Fabrice SIMONIN (*Gondenans-lès-Moulins*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Pascale PREDINE (*Tournans*), Karine SIMON (*Rang*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*),

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné secrétaire de séance **Stéphanie PACCHIOLI**, parmi les membres du conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement : validation des conventions AMI Bourg Centre

2. Adhésion SICTOM Villersexel :

- Transfert des biens
- Désignation des délégués

3. Amélioration de l'habitat : convention ADIL-PETR

4. Budget Régie Déchets ex CCID :

- Clôture budget
- Admission en non-valeur

5. Relais Petite Enfance : adoption du règlement intérieur

6. Centre de loisirs Rougemont : extension des tarifs

7. Organisation centres de loisirs 2019, secteur Isle sur le Doubs

8. Organisation centres de loisirs 2019, secteur Pays de Clerval

9. Jeunesse : renouvellement CDD animatrice

10. Questions diverses

Approbation des Comptes Rendus des Conseils Communautaires des 15 novembre 2018 et 13 décembre 2018

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 15 novembre 2018 et ceux traités lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 et, en l'absence d'observation, considère ces comptes rendus approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Aménagement : validation des conventions AMI Bourg Centre

André PARROT, vice-Président en charge de l'Aménagement, présente le sujet à l'assemblée.

Il rappelle que les communes de Rougemont, L'Isle sur le Doubs et Pays de Clerval se sont engagées depuis 2018 dans un projet de revitalisation et de redynamisation de centre-bourg.

Pour mener à bien ce projet, les communes ont réalisé une étude pré-opérationnelle d'aménagement qui a débouché sur l'élaboration d'un Plan Guide d'aménagement et de requalification globale des centre-bourg (ETUDE VERDI).

Le projet de chaque commune a été retenu par la Région dans le cadre de l'appel à projet AMI Bourg Centre.

Il s'agit à présent de contractualiser la convention cadre avec la Région, afin de débloquer un co-financement de 750 000 € pour chaque commune.

Le but de ce projet est multiple.

La déclinaison de ces actions, répartie en 5 axes (*cadre de vie, tourisme, commerce, activités et autres*) permettra :

- ✓ d'impulser une **nouvelle dynamique à chaque bourg-centre** afin de créer un **cœur de ville animé et agréable**
- ✓ de rendre les communes plus **attractives et intuitives dans leur aménagement urbain**
- ✓ d'équilibrer et d'harmoniser le **rapport automobilistes/piétons en aménageant des voies piétonnes** plus sécurisées et adaptées ainsi que des **espaces de stationnement clairement matérialisés**
- ✓ de rendre le Centre-Bourg **plus attractif en créant des espaces agréables** favorisant les rencontres, la détente et le vivre-ensemble
- ✓ **d'attirer** de nouvelles populations
- ✓ d'avoir des installations plus adaptées **aux enjeux environnementaux et sociaux** d'aujourd'hui (transition énergétique, numérique, etc...)
- ✓ de faire en sorte que chaque commune offre un **complément attractif au projet de voie verte porté par la Communauté de Communes**
- ✓ d'améliorer l'offre des **activités sportives à destination des jeunes**, sachant que les parents, des communes environnantes, venus accompagner leurs enfants sont des clients potentiels de nos commerces.

Chacune des actions devra faire l'objet de l'approbation d'un plan de financement dédié.

M. PARROT rappelle que la Région, dans un souci de cohérence territoriale, souhaite associer dans cette démarche la CC2VV (invitée à chaque réunion) pour la validation de la convention.

Sur les 3 bourgs concernés, seul le plan d'action de l'Isle-sur-le-Doubs est finalisé. Il est présenté à l'approbation du Conseil Communautaire.

La seule action qui concerne la CC2VV est détaillée dans la fiche 10 : « Accompagner les commerçants dans leurs projets ». L'animateur économique de la CC2VV, qui arrivera le 1^{er} avril prochain, contribuera, à cet objectif, en appui à la commune.

Discussions / réactions

- **Jérôme GUILLOZ** demande si la réhabilitation de l'hôtel de la Marine est intégrée au plan d'action.
Michel LAURENT précise effectivement qu'une fiche-action « hôtel de la Marine » a bien été inscrite au programme AMI, en tranche 2 (délai 3-6 ans), donc non concernée par les financements actuels, mais potentiellement éligibles aux éventuels financements d'un prochain programme.

Délibérations

L'exposé entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide:

- de valider la convention cadre « AMI Bourg Centre » avec la Région
- d'approuver la liste des actions identifiées pour le secteur de l'Isle sur le Doubs
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 54

Exprimés: 54

Pour: 54

Contre: 0

Abstention : 0

2. Adhésion au Sictom de Villersexel : transfert des biens

Jacky BOUVARD, vice-Président en charge de la gestion des déchets, présente le sujet à l'assemblée.

Il rappelle que, suite au transfert total de la compétence déchets au SICTOM de Villersexel, une délibération concordante (SICTOM/CC2VV) doit être prise pour mettre à disposition du syndicat les biens en lien avec l'exercice de cette compétence.

Il est distribué à l'assemblée le projet de convention listant les biens mis à disposition du SICTOM de Villersexel et se composant :

- ✓ des véhicules de collecte des déchets ménagers
- ✓ des bacs
- ✓ des puces d'identification de bacs
- ✓ des étiquettes codes-barres

Il est précisé que la convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le Syndicat prendra à sa charge le remboursement de l'emprunt d'un montant de 255 000 € contractualisé pour l'acquisition de la nouvelle benne à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Syndicat prendra les biens dans l'état où ils se trouvent et la mise à disposition s'opèrera sans limitation de durée.

Discussions / réactions

- **Rémy NAPPEY** indique que l'achat du camion de remplacement (mulet) apparaît à deux reprises dans le PV (24/04/2018 pour 19 500 € et 31/05/2018 pour 19 500 €).
David VERMOT, DGS, explique qu'il s'agit bien là de l'achat d'une seule benne OM (valeur 39 000 €), mais réalisé en deux paiements.
- **Olivier PERRIGUEY** demande quelles seront les conséquences pour les redevables en 2019. Il signale également que la part fixe des professionnels sur le secteur des Isles du Doubs est trop importante au regard des nouveaux tarifs appliqués en déchèterie appliqués depuis que le SYTEVOM est compétent.
Jacky BOUVARD explique qu'il n'y aura aucun changement tarifaire et organisationnel en 2019. L'harmonisation des tarifs et des modalités de collecte (poids / levée / poids et levée) est prévue pour 2020.
- **Marie-Sophie POFIET** signale que les déchets ont été collectés récemment pour un camion classique avec rippeurs à l'Isle-sur-le-Doubs et non avec le camion à préhension latérale.
Bruno BEAUDREY lui a répondu que le SITEVOM gère désormais le service et qu'il est très possible qu'un camion classique ait pu être envoyé en renfort.

Délibérations

L'exposé entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide:

- de valider la liste des biens transférés au SICTOM de Villersexel
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 55

Exprimés: 54

Pour: 52

Contre: 2

Abstention : 1

3. Adhésion au Sictom de Villersexel : Désignation des délégués

M. BOUVARD, vice-Président en charge de la gestion des déchets, informe le conseil qu'il convient également, suite au transfert de la compétence déchets au SICTOM de Villersexel, de désigner les délégués CC2VV qui y siégeront.

Les statuts actuels du SICTOM précisent ainsi le nombre de délégués à désigner :

« *Le nombre et la répartition des sièges au sein du Comité Syndical est ainsi défini :*

*Chaque collectivité adhérente élit au sein de son assemblée délibérante **un délégué titulaire et un délégué suppléant** en nombre égal au nombre de communes membres de la collectivité. Les collectivités adhérentes sont invitées à privilégier l'élection d'au moins un représentant titulaire par commune. »*

Pour notre EPCI, il convient de désigner 54 délégués titulaires (égal au nombre de communes membres) et 24 délégués suppléants. Le total des membres (78) correspondant au nombre de délégués communautaires.

Il a été proposé que, pour chaque commune disposant d'un seul délégué communautaire, celui-ci soit désigné d'office pour siéger au SICTOM.

Les communes ayant plusieurs délégués communautaires ont été consultées en amont et proposent les délégués suivants pour siéger au SICTOM :

- Commune de l'Isle sur le Doubs : M. Francis USARBARRENA
- Commune d'Arcey : Mme Chantal JACQUEMIN
- Commune de Pays de Clerval : M. Georges GARNIER
- Commune de Désandans : M. André PARROT
- Commune d'Anteuil : M. Gérard JOUILLEROT

Tous les autres délégués communautaires deviennent, de fait, suppléants.

Délibérations

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de valider la liste des délégués titulaires et suppléants présentée en séance pour siéger au SICTOM de Villersexel et charge le Président d'en informer le Syndicat.

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

4. Amélioration de l'habitat : Convention ADIL - PETR

André PARROT, vice-Président en charge de l'Aménagement présente le sujet à l'assemblée.

Il rappelle que la convention avec l'ADIL, le PETR et les CC, portant sur l'animation et le conseil aux particuliers sur les économies d'énergie dans les logements et cofinancée par TEPCV jusqu'à cette année, a pris fin en décembre (26 octobre 2016 au 31 décembre 2018).

Il présente un rapide bilan de cette opération sur le territoire du Doubs Central :

1. une information continue de la population entre 2016 et 2018
2. 576 personnes accompagnées dans leurs projets de rénovation énergétique sur le territoire
3. 290 participants aux évènements organisés

Pour ce qui concerne plus précisément le territoire de la CC2VV, le bilan est tout aussi positif. Les conseils de l'ADIL ont contribué à plus d'un million de travaux de rénovation énergétique en 2 ans.

Il est donc proposé à l'assemblée de poursuivre cette opération en 2019 et ainsi répondre à la demande des usagers. 3 scénarii sont proposés :

- **Scénario 1** : comprenant les permanences de proximité, de la communication, des visites de réalisations exemplaires, des soirées de la thermographie et des animations pour les professionnels
- **Scénario 2** : comprenant les permanences de proximité, de la communication, des visites de réalisations exemplaires et des animations pour les professionnels
- **Scénario 3** : comprenant les permanences de proximité, de la communication et des visites de réalisations exemplaires

Il est proposé à l'assemblée de se positionner sur le scénario 2, pour un coût global de 10 575 € sur le territoire du Doubs Central et une participation de 3 075 € à la charge de la CC2VV.

Délibérations

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le scénario 2, pour un coût de 3 075 €
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

5. Budget régie déchets (ex. CCID) – admissions en non-valeur

Jacky BOUVARD, vice-Président en charge du service déchets présente le sujet à l'assemblée.

Il indique qu'à la demande de la Trésorerie de L'Isle sur le Doubs, il est proposé au conseil communautaire d'admettre en non-valeur des redevances d'ordures ménagères pour un montant total de 2 451.23 €, avant clôture définitive du budget régie déchets (ex-CCID).

Il précise qu'une grande partie de ces impayés concerne un établissement qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Discussions / réactions

- **Christian DROUVOT** demande sur quelle période porte l'admission en non-valeur.
Il lui est répondu que les titres de recettes concernés ont été émis entre 2014 et 2018.

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide d'admettre en non-valeur les redevances OM détaillées en séance, pour la somme totale de 2 451.23 €
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 55 Exprimés: 54 Pour: 53 Contre: 1 Abstention : 1

6. Budget régie déchets (ex. CCID) – Clôture du budget

M. BOUVARD indique qu'à la suite de la dernière écriture comptable de l'admission en non-valeur détaillée précédemment, il sera procédé à la clôture du budget régie OM (ex. CCID).

Les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris par le budget général et le budget annexe OM

Les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants:

Fonctionnement: + **322 585 €**

Investissement: + **15 830 €**

Il est proposé à l'assemblée de reprendre ces résultats de la façon suivante :

- Fonctionnement:
 - ✓ + 161 293 € vers le budget annexe OM (655)
 - ✓ + 161 292 € vers le budget général (650)
- Investissement:
 - ✓ + 15 830 € vers le budget général (650)

Au sujet du budget de fonctionnement, cette répartition équitable sur le budget principal et sur le budget annexe « Ordures ménagères » a deux objectifs :

- elle permettra d'abord d'avoir une petite marge financière au budget annexe OM, qui pourrait s'avérer confortable au moment de l'harmonisation des tarifs, prévue en 2020.
- elle évite ensuite un excédent trop important et inutile sur un budget annexe pour lequel les recettes doivent théoriquement couvrir les dépenses.

Pour la partie « investissement », il n'y a aucun intérêt comptable à avoir un excédent d'investissement sur le budget annexe, puisque depuis l'adhésion au SICTOM de Villersexel, seules les opérations de fonctionnement subsistent.

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide la reprise des résultats du budget annexe OM et la répartition proposée
- valide la clôture du budget « régie OM ISD » 654
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

7. Relais Petite Enfance : Adoption du règlement intérieur

Danièle NEVERS, vice-Présidente en charge de la petite enfance, présente le sujet à l'assemblée

Elle rappelle que, suite à la prise de compétence « Relais Petite Enfance », il est nécessaire d'adopter le Règlement intérieur de ce service intercommunal.

Mme NEVERS précise à l'assemblée que le siège du service est maintenu à L'Isle sur le Doubs.

Un exemplaire du projet de Règlement Intérieur ayant été distribué aux conseillers avant la séance et ces derniers ayant pu en prendre connaissance, il est proposé de passer au vote.

Madame NEVERS précise que ce nouveau service intercommunal génère 70 000 € de dépenses de fonctionnement, financées à hauteur de 58 000 € par la CAF et le Conseil Départemental

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider le règlement intérieur du RPE « Relais Petite Enfance » intercommunal et autorise le Président à le signer.

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

8. Centre de loisirs de Rougemont : extension des tarifs

En propos introductif, Alain PASTEUR, vice-Président en charge de la jeunesse, rappelle les objectifs fixés par la commission pour l'année 2019 :

- reconduite de l'organisation actuelle sur les 4 centres de février à août 2019, à savoir :
 - o en régie sur secteur de Rougemont
 - o avec les Francas du Doubs sur les secteurs de l'Isle et Arcey
 - o avec Familles Rurales, sur le secteur de Pays de Clerval
- mise en concurrence et choix d'un prestataire pour la rentrée scolaire (automne 2019 - vacances de Toussaint)

Le sujet précis de l'extension des tarifs est ensuite présenté à l'assemblée.

Le secteur de Rougemont est géré en régie, c'est-à-dire directement par la CC2VV (personnel, activités, gestion de la participation des familles, ...)

Sur ce secteur, un ramassage des enfants dans les villages est organisé. Ainsi les matins et soirs, un transporteur est rémunéré et passe dans les villages où les enfants inscrits souhaitent un ramassage. Le service transport n'est pas facturé aux familles. Depuis la fusion, le service a été maintenu jusqu'à fin 2018.

La Commission Jeunesse du 2 octobre 2018 s'est prononcée pour une évolution de ce ramassage, de la façon suivante:

- ne plus financer ce service de transport, à compter de 2019, pour des raisons d'équité sur le territoire
- afin d'assurer la continuité du service pour l'année scolaire 2018/2019, il a été décidé de recourir au service TADOU, via une convention conclue entre le PETR et la CC2VV (la CC2VV sera tiers organisateur : le directeur organise les inscriptions et les transports avec TADOU et elle sera « tiers payeur » en répercutant le coût « voyageur » aux familles).

La commission Jeunesse s'est prononcée sur l'adoption de tarifs pour les familles qui utiliseront le service TADOU pour les enfants inscrits au centre de loisirs de Rougemont, pendant la période scolaire 2018/2019.

Le tarif proposé et qui sera facturé aux familles sera de 2 ou 2.50 € par trajet, fonction de la distance du trajet, énoncé dans la grille tarifaire TADOU.

Discussions / réactions

- **Gilles SAVOUREY** signale une forte hausse de la participation pour les familles nombreuses (une semaine de 5 jours pour 3 enfants avec un transport matin et soir représente 75 €)
- **Christian DROUVOT** demande pourquoi les parents ne pourraient-ils pas s'organiser comme dans les autres secteurs pour conduire leurs enfants au Centre de Loisirs par leurs propres moyens.
- **Françoise HERMOSILLA** propose que ce service de transport à la disposition des familles soit étendu à l'ensemble du territoire de la CC2VV
Remy NAPPEY, Président du PETR, lui répond que cette situation pourrait conduire à des difficultés organisationnelles pour le service TADOU, la flotte de véhicules étant limitée.
- **Catherine MILLET** précise que la fréquentation du bus sur le secteur de Rougemont n'était pas aussi importante que cela a pu être dit. Elle souligne qu'il est normal pour la CC2VV, après 2 ans d'existence, d'harmoniser ses services à la population dans un souci d'équité du service rendu.

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- adopte le tarif de 2 € ou 2.50 € par trajet (en fonction de la distance parcourue) pour les familles utilisant le service TADOU pendant la période scolaire 2018/2019
- autorise le Président à signer la convention de partenariat « TADOU » avec le PETR du Doubs Central

Votants: 55

Exprimés: 53

Pour: 52

Contre: 1

Abstention : 2

9. Organisation des Centres de loisirs 2019 : secteur Isle sur le Doubs (convention avec les Francas du Doubs)

Alain PASTEUR présente le sujet à l'assemblée.

Il informe l'assemblée que, dans l'attente d'une harmonisation de l'organisation des centres de loisirs sur tout le territoire à partir de septembre 2019, il est nécessaire de renouveler la convention avec les Francas du Doubs. Pour le secteur de l'Isle sur le Doubs, pour 30 journées sur la période de février à août 2019.

La participation de la CC2VV sera identique à celle de 2018, à savoir : 30 674 €

L'entretien des locaux est assuré par le personnel de la ville de l'Isle-sur-le-Doubs, pendant les petites vacances et la dernière semaine d'août uniquement.

Le temps de travail est estimé à 22.5 heures, soit un coût de 450 €

Délibérations

Après délibération, le conseil communautaire :

- valide la convention d'objectifs pour les vacances de février, avril et été 2019 avec les Francas du Doubs pour le secteur de l'Isle sur le Doubs
- valide la prise en charge des prestations d'entretien effectuées par la ville de l'Isle sur le Doubs
- autorise le Président à signer la convention et à engager toutes démarches relatives à ce dossier

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

10. Organisation des Centres de loisirs 2019 : mise à disposition de personnel de la commune de l'Isle sur le Doubs

Le vice-Président poursuit en précisant que, concernant le secteur de l'Isle sur le Doubs, la CC2VV a demandé aux Francas d'intégrer un agent de la commune dans son équipe d'encadrants pendant les périodes d'ouverture du centre de loisirs :

- 1 semaine à chaque « petites vacances » (février, avril)
- 3 semaines en juillet, 1 semaine en août

Le temps de travail est estimé à 288 heures, de février à fin août 2019, soit un coût de 6 629.76 €.

La Ville de l'Isle sur le Doubs affectait également un autre agent communal en tant qu'animatrice du centre de loisirs. La demande de mise à disposition a également été effectuée auprès de la Ville pour cet agent :

- 1 semaine à chaque « petites vacances » (février, avril)
- 3 semaines en juillet, 1 semaine en août

Le temps de travail est estimé à 255 heures, de février à fin août 2019, soit un coût de 4 590 €

Délibérations

Après délibération, le conseil communautaire :

- valide la mise à disposition du personnel de la ville de l'Isle sur le Doubs pour le fonctionnement du Centre de loisirs de février à août 2019
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

11. Organisation des Centres de loisirs 2019 : secteur Arcey (convention avec les Francas du Doubs)

Le vice-Président indique que, comme pour le secteur d'Arcey, dans l'attente d'une harmonisation de l'organisation des centres de loisirs sur tout le territoire, il est nécessaire de renouveler la convention avec les Francas du Doubs pour 40 journées sur la période de février à août 2019.

La participation de la CC2VV est identique à celle de 2018, soit 35 461 €.

L'entretien des locaux est assuré par le personnel de la commune d'Arcey, pendant les petites vacances et en août.
Le temps de travail est estimé à 120 heures, soit un coût de 2 400 €

Nota : Ce temps de travail inclut un service « ménage + service repas » effectué par le personnel communal sur une période d'ouverture plus importante du centre qu'à l'Isle sur le Doubs.

Délibérations

Après délibération, le conseil communautaire :

- valide la convention d'objectifs pour les vacances de février, avril et été 2019 avec les Francas du Doubs pour le secteur d'Arcey
- valide la prise en charge des prestations d'entretien effectuées par la commune d'Arcey
- Autorise le Président à signer la convention et à engager toutes démarches relatives à ce dossier

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

12. Organisation des Centres de loisirs 2019 : secteur Pays de Clerval

M. PASTEUR rappelle l'organisation du centre de loisirs sur le secteur de Pays de Clerval, pour la période des petites vacances et de l'été 2019, soit 30 journées :

La participation de la CC2VV est identique à celle de 2018, soit 12 767 €.

La prestation est entièrement effectuée par Familles Rurales, y compris l'entretien des locaux.

Délibérations

Après délibération, le conseil communautaire :

- Valide la convention d'objectifs pour les vacances de février, avril et été 2019 avec Familles Rurales pour le secteur de Pays de Clerval
- Autorise le Président à signer la convention et à engager toutes démarches relatives à ce dossier

Votants: 55 Exprimés: 54 Pour: 54 Contre: 0 Abstention : 1

13. Jeunesse : Renouvellement du contrat de l'animatrice jeunesse

M. PASTEUR rappelle à l'assemblée que, lors du conseil communautaire du 5 juillet 2018, il a été décidé la création d'un poste d'animateur Jeunesse pour renforcer l'équipe d'animateurs jeunesse et répartir les interventions équitablement sur l'ensemble du territoire de la CC2VV (secteurs de Rougemont, Pays de Clerval, L'Isle sur le Doubs et Arcey).

Il s'agit d'un poste d'adjoint d'animation à 20 heures par semaine d'une durée de 6 mois, renouvelable, qui a débuté le 3 septembre 2018.

Il est proposé de renouveler ce CDD pour une durée de 6 mois, dans les mêmes conditions, soit du 3 mars au 3 septembre 2019.

Délibérations

Après délibération, le conseil communautaire :

- valide le renouvellement du CDD de l'animatrice jeunesse pour une durée de 6 mois, dans les mêmes conditions
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

14. Questions diverses

- **Intervention d'Emmanuel SPADETTO, qui souhaite faire un point sur le dossier de transfert de compétences Eau et Assainissement.**

Prochaines réunions de présentation de la phase 2 :

La présentation de la phase 2 de l'étude de transfert débutera début avril 2019. Les scénarii de fonctionnement, le mode de gestion, les travaux prévus, les déclinaisons budgétaires et les tarifs projetés seront présentés et individualisés à chaque commune et syndicat gestionnaire.

Ces réunions se feront donc à l'échelle des syndicats et de petits groupes de communes (réunions plus nombreuses mais en comité plus réduit, pour gagner en efficacité et en clarté).

Le Président fait part de son souhait d'une présence plus importante des conseillers municipaux aux réunions organisées sur le sujet.

Position des financeurs

La position de l'Agence de l'eau à ce sujet est rappelée: s'il n'y a pas de transfert aux EPCI, les projets portés par les communes ne seront très probablement pas financés. Pour le Département, les modalités de financement ne sont pas encore connus.

La CC2VV travaille sur une contractualisation avec l'Agence de l'Eau pour obtenir de sa part des engagements de financements avant fin juin. Le Conseil Départemental a été consulté et une rencontre sera organisée prochainement pour connaître ses modalités de financement.

Le coût des travaux global projeté sur le territoire de la CC2VV est estimé à 16 à 17 millions d'euros pour les trois prochaines années. En cas de transfert de compétence à la CC2VV, il est permis de penser que l'aide approchera 30 % environ sur les prochains travaux d'eau et d'assainissement (aides Agence de l'Eau et Département cumulées).

- **Question d'Olivier PERRIGUEY :** *Est-il prévu une priorisation des travaux sur le territoire de la CC2VV ?*

Réponse d'Emmanuel Spadetto : *Cette question a été évoquée en réunions de secteurs et est précisée dans chaque dossier communal transmis il y a quelques mois.*

- **Intervention de Jérôme GUILLOZ : SPEE « Service Public d'Economie d'Energie » / éclairage public**

SPEE : Le dispositif ADIL évoqué lors de la réunion devrait évoluer à compter de 2020. Le Service Public d'Economie d'Energie (SPEE) sera prochainement l'outil adapté de conseil et d'aide à la rénovation énergétique des logements en direction des particuliers.

La Région finance des territoires moteurs qui s'engagent à ses côtés dans le SPEE par le biais du déploiement d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) pendant une période expérimentale soit 3 ans. Le poste d'animation serait financé à 50%. La dépense subventionnable est plafonnée à 50 000 € par an.

Le PETR envisage de déposer une candidature pour être « Territoire moteur ».

Eclairage public : M. GUILLOZ informe avoir, dans sa commune en 2012, remplacé la totalité de ses ampoules à mercure par des lampes COSMO, beaucoup moins énergivores. Depuis, la technologie LED a fait ses preuves. La commune de Roche-lès-Clerval vient donc de changer ses lampes COSMO par des « kits LED » financé à 40% (24 lampes changées / 7800 € HT / 325 € d'aides par point lumineux).

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h45.

A Pays de Clerval, le 14 février 2019

**Le secrétaire de séance
Stéphanie PACCHIOLI**

Le Président,

